

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 29

N°135

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2018

L'AN deux mille dix huit, le 14 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : LENZI Ling .

Représentés par :

Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Magali CHERET
Madame Laurence GRARE
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danielle MARINO
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Kilani KAMALA
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Antoine WOHLGROTH
Madame Sozig NEDELEC
Madame Sandrine LE MOINE
Madame Claudine PEJOUX
Madame Leila TLILI
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Marc RUER
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Arab ALI CHERIF
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Anthony DAGUET

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ MAIRE/Service
Jeunesse

OBJET : Attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'Aide aux projets des Jeunes (A.P.J).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 206 du 17 septembre 2015 relative à l'évolution du dispositif d'Aide aux Projets des Jeunes à compter du 1er octobre 2015 ;

Vu la délibération du 14 juin 2018, portant attribution d'aides dans le cadre du dispositif d'Aide aux Jeunes Albertivillariens (nes), sur l'avis favorable de la commission d'attribution ;

Vu les demandes de soutien dans le cadre du dispositif d'Aide aux projets formulées par les jeunes Albertivillariens(nes) et l'avis favorable rendu par la commission d'attribution du 16 mai 2018 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la Commune à la volonté, par l'évolution du dispositif d'Aide aux Projets, d'accompagner les jeunes de la ville dans leur projet personnel et professionnel, de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, de contribuer à leur épanouissement social, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et d'encourager leur engagement citoyen ;

Considérant le besoin de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté par leur participation à la journée citoyenne organisée par le Conseil Local des Jeunes et au conseil municipal qui délibérera sur le dispositif d'aide aux projets ;

Considérant que les aides financières attribuées dans le cadre du dispositif d'Aide aux Projets sont allouées, sous réserve de la production de justificatifs de la réalisation du projet ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

DIT que les aides financières dont les critères d'accès et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 17 septembre 2015 sont respectivement attribuées aux jeunes albertvillariens(nes) mentionnés dans la liste ci-après.

Noms Prénoms	Projets soutenus	Montant de l'aide
BOUMEDIENE Alia-Sana	Frais de préparation Médecine	800 €
CHARLERY Klarens	Permis B	400 €
DIAWARA Djimé	Formation Agent de sécurité	300 €
ETUMBA Epiphanie	Permis B	400 €
FODA Asmaa	Frais de compétition Master 1 Biosynthèse	800 €
VANDEPOEL Marion	Frais de scolarité BTS	700 €
CAMARA Mohamed	Permis B	400 €
KARI Saniya	Frais de compétition Master 1 Biosynthèse	800 €
PORTE Erwan	Permis B	300 €
		Total 4 900 €

AUTORISE Madame la Maire à signer les conventions de partenariat du dispositif d'Aide aux Projets entre la commune et les jeunes.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal sur les imputations suivantes :

service	chapitre	article	fonction	code action	dispositif
403	67	6714	422	PIJ	AIDE AUX PROJETS

Reçu en préfecture le : 15/06/18
Publié le : 15/06/18
Certifié exécutoire : 15/06/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

